

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 26 JANVIER 2022 A 20 HEURES

* * *

PRESENTS :

Mesdames BUROT - HUET - LE BRAS - LOISEAU - MONTIGNY-FRAPY - PLOT

Messieurs AUGEREAU - BERTOLINO - CATANZARO - CHARBONNIER - HAMEL - LORiot - PLOT - ROY.

ABSENTS EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Mme BIZERAY donne pouvoir à Madame LE BRAS

Mme BOUHOURS donne pouvoir à Monsieur LORiot

M FRÈRE donne pouvoir à Monsieur LORiot

M FLASQUIN donne pouvoir à Madame BUROT

Mme MARC donne pouvoir à Monsieur HAMEL

Mme SALÉ donne pouvoir à Madame LOISEAU

ABSENT EXCUSÉ :

M LUDOVIC Fabien

ABSENT : M CHOLLET

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme LOISEAU est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021

Après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du 15 décembre 2021, le Conseil Municipal, l'approuve à l'unanimité.

Création du Conseil Intercommunal de Sécurité et de la Prévention de la Délinquance (CISPD), Désignation de référents, titulaire et suppléant

Le Mans Métropole exerce la compétence relative aux «dispositifs locaux de prévention de la délinquance» (compétence obligatoire à la politique de la ville). Dans ce cadre, la Métropole a délibéré le 28 octobre 2021 sur la création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD), inexistant à ce jour.

Ce Conseil constitue l'instance de partenariat, de coordination, de concertation et de débat sur les priorités en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Il est notamment chargé du développement et de la mutualisation d'expertises et d'outils techniques à l'échelle de la métropole.

Il convient de lancer la démarche pour installer cette instance, qui constitue un enjeu majeur au regard des sujets sensibles de tranquillité publique, de sécurité, mais aussi de fédérer les acteurs sur des sujets tels que la prévention de la radicalisation, des violences interfamiliales, de la violence des mineurs isolés ou de la lutte contre les drogues et addictions.

A noter que le CISPD est une instance de concertation. A ce titre, sa création n'emporte pas de transfert de pouvoir de Police Municipale du Maire ni la constitution d'un service minimum.

Ce conseil intercommunal s'articule avec les Conseils Locaux de Sécurité et de Prévention de la Délinquance existants, une coordination institutionnelle entre le CISPD et CLSPD étant d'ailleurs prévue par le Code de la Sécurité Intérieure (CSI - Article L.132-4). Il s'agit bien de traiter au niveau communautaire les sujets communs, et de poursuivre les actions locales spécifiques à telle ou telle commune.

La Direction du Service Prévention Sécurité de la Ville du Mans sera chargée de la coordination de ces actions.

Considérant l'intérêt de cette instance, il est demandé au conseil municipal de délibérer sur la participation de la commune de La Milesse au CISPD.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Adopte le principe de participation au Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance
- Autorise Monsieur Le Maire :
 - o à contractualiser avec les différents partenaires ;
 - o à signer les documents afférents à la réalisation de ce projet ;
- Désigne Monsieur Philippe ROY, référent titulaire, et Madame Anita BUROT, référente suppléante de la commune au sein du CISPD.

Formation du personnel, nomination d'un référent

La formation du personnel communal est très importante pour un suivi des dossiers optimum.

La crise sanitaire n'a pas permis ces deux dernières années de prévoir de la formation en faveur des agents communaux.

Afin de mieux appréhender cette partie de la gestion du personnel, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de nommer un référent. Ce référent sera en relation avec l'agent chargé des ressources humaines permettant ainsi un suivi plus approfondi dans le droit à la formation des agents communaux.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur ce principe et s'il est majoritairement favorable, de nommer un référent.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Emet un avis favorable pour nommer un référent chargé de valider le plan de formation établi par l'agent en charge des ressources humaines
- Nomme Monsieur Olivier BERTOLINO en tant que référent
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer et prendre toute disposition relative à la formation du personnel communal.

Contrat énergie gaz par l'intermédiaire de l'UGAP

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que les contrats en fourniture gaz se terminent le 30 juin 2022.

Afin d'établir les futurs contrats et passer commande en toute sécurité sans passer d'appel d'offres, Monsieur Le Maire a contractualisé une convention avec l'UGAP dans le cadre du dispositif d'achat groupé : Gaz 7.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de prendre acte de cette adhésion et de l'autoriser à signer et prendre toute décision relative à l'achat de gaz à compter du 1^{er} juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Prend acte de la signature de la convention entre la commune et l'UGAP dans le cadre de l'achat groupé : GAZ 7 et l'approuve.
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer et prendre toute disposition relative à la fourniture, l'acheminement et services associés du gaz dans les bâtiments communaux à compter du 1^{er} juillet 2022 jusqu'au 30 juin 2025.

Réglementation sur la prise en charge des chats errants

Vu l'augmentation de la demande de prise en charge de chats par la société de ramassage des animaux (CANIROUTE), Monsieur Le Maire propose au conseil municipal d'établir un règlement.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal d'approuver ce règlement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le règlement tel que présenté et annexé à la présente décision
- Précise que la mise en application du présent règlement sera dès transmission aux services de contrôle de légalité.
- Souhaite qu'une communication soit faite auprès de la population.
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour signer tout document et prendre toute disposition relative à la prise en charge des chats errants.

Vente de bois et divers

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de la demande d'achat de bois et de l'ancien lave-vaisselle de la cantine scolaire par Monsieur HÉRISSE, responsable des services techniques.

Monsieur Le Maire évalue le prix de vente à 200 € pour la totalité correspondant à 130 € pour le bois et 70 € pour le lave-vaisselle.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de délibérer sur cette proposition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de vendre du bois et l'ancien lave-vaisselle à Monsieur Jean-Pierre HÉRISSE au prix net vendeur de 200 €.
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour appliquer la présente décision et signer tout document s'y rapportant.

Budget Primitif 2021

*** Virements de crédits - Information utilisation crédits de dépenses imprévues.**

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article L 2322-1 du CGCT, le crédit porté au budget pour dépenses imprévues (section investissement ou fonctionnement) ne doit pas excéder 7,5 % des dépenses réelles prévisionnelles de la section (hors opérations d'ordre).

Le crédit inscrit en dépenses imprévues est employé par l'ordonnateur (Maire) qui prend une décision (ou un arrêté) portant virement de crédit du compte correspondant de la section concernée (022 en fonctionnement, 020 en investissement) au compte d'imputation de la dépense engagée. Les crédits pour dépenses imprévues étant destinées à permettre à l'exécutif de faire face à une urgence pour engager, mandater et liquider une dépense non inscrite initialement au budget, il n'est pas nécessaire d'attendre ou de provoquer une réunion du conseil municipal pour procéder à un virement de crédits provenant des dépenses imprévues.

Cependant, la décision de virement de crédit touchant un compte de dépenses imprévues s'analyse comme une décision budgétaire et a le caractère d'un acte réglementaire. Par sécurité juridique, la décision (ou l'arrêté) sera communiquée au représentant de l'Etat (Préfecture). En revanche, le Maire doit obligatoirement rendre compte à son assemblée délibérante de l'ordonnancement de la dépense qu'il aura décidé.

En conséquence, Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de deux décisions de virement de crédits des dépenses imprévues, en investissement et en fonctionnement comme suit :

- Arrêté du maire n°2021-BP – 01 : virement dépenses imprévues en section investissement (création compte Microsoft, changement ordinateur DGS) :
 - o 020 : dépenses imprévues : - 56 €

○ 20 : droits et cessions : + 56 €

- Arrêté du maire n°2021-BP-02 : virement dépenses imprévues en section fonctionnement (Ecrire de fin d'année 2021 reçue en janvier 2022 par les services DDFIP : 739223 - Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales) :
 - 022 : dépenses imprévues : - 211 €
 - 739223 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales : + 211 €

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de prendre acte de l'utilisation des crédits des dépenses imprévues.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

- Prend acte des utilisations faites des crédits des dépenses imprévues.

Budget Primitif 2022

*** Autorisation de mandatement des dépenses d'investissement du Budget Primitif 2022 à hauteur de 25 % des crédits ouverts de l'exercice 2021,**

Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de délibérer afin d'autoriser le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022.

Monsieur Le Maire explique la possibilité de créer une ligne budgétaire à hauteur de 25 % des dépenses réalisées

Participation financière pour l'achat des parcs à containers poubelles

Suite au vote du budget primitif 2021, des box pour cacher des containers poubelles aux abords des commerces et immeubles collectifs ont été commandés.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal de sa demande de prise en charge financière pour partie auprès de Sarthe Habitat, bailleur,

Sarthe Habitat a accepté de financer l'achat de ces box pour un montant de 2 000 €.

Le conseil municipal prend acte de la présente décision et de l'inscription de ce montant au budget primitif 2022.

Mise à disposition de la salle multi-activités Robert Doisneau.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'une demande de mise à disposition de la salle multi-activités Robert Doisneau.

Atelier Programme Interventions méta

Enfants d'âge de 10 à 14 ans.

Atelier durera 1h30.

Une neurologue et sophrologue.

Attestation d'assurance sera donnée.

Proposition de Monsieur Le Maire si avis du conseil municipal majoritairement favorable :

- Autoriser la mise à disposition de la salle multi-activités Robert Doisneau sous forme de location
 - Décide que le coût de la location serait fixé à 40 € pour 2 heures d'utilisation par semaine. L'activité durerait 12 semaines hors vacances scolaires, le samedi matin.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document avec les bénéficiaires de cette mise à disposition et prendre toute décision relative à cette mise à disposition.

Demande de subvention, auprès de la Région des Pays de la Loire au titre du Fonds Régional Jeunesse et Territoires

Monsieur Jean-Luc CATANZARO, conseiller municipal et vice-président à la Région des Pays de La Loire ne prend pas part à la délibération.

Monsieur Le Maire rappelle la décision prise par le conseil municipal de La Milesse lors de la séance du 15 décembre 2021 concernant la réalisation des travaux de réhabilitation de la cour d'école primaire Robert Desnos à savoir réalisation du projet et demandes de subvention.

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que le Conseil Régional des Pays de La Loire a décidé, lors du vote de son budget primitif 2022, de créer une ligne sectorielle permettant l'attribution d'une subvention dénommée « Fonds Régional Jeunesse et Territoire. »

Dans ce cadre, Monsieur Le Maire propose au conseil municipal de solliciter une subvention dans le cadre de la réalisation de réhabilitation de la cour d'école primaire Robert Desnos.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé en avoir délibéré à l'unanimité :

- Donne son accord pour la réalisation du projet de Réhabilitation, réaménagement de la cour d'école primaire Robert Desnos d'un montant prévisionnel de 324 761 € HT
- Sollicite auprès du Conseil régional des Pays de La Loire une subvention de 20 % du montant des travaux HT soit une subvention d'un montant de 50 000 € maximum pouvant être attribué.
- S'engage à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT
- Sollicite une dérogation afin de commencer les travaux avant l'octroi éventuel de ladite subvention, les travaux commenceront le 1^{er} juillet 2022 pour se terminer le 31 août 2022.
- Inscrit le montant de ces dépenses au budget de la Commune
- Donne tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour prendre toutes décisions et signer tout document relatif à cette demande de subvention et à ces travaux.

Commission Vie Scolaire : Anita BUROT

Madame BUROT rappelle les dispositions prises pour palier les fermetures de classes. Madame BUROT tient à remercier l'ensemble du personnel pour son investissement dans la gestion de crise.

Plusieurs retours positifs des parents d'élèves.

La commission scolaire s'est réunie, elle a notamment discuté sur le comportement des enfants. Monsieur HAMEL voit le processus des sanctions avec le livret bonne conduite.

Commission Animation – Vie Associative - Communication : Olivier FLASQUIN

Le budget communication a été préparé par la commission et transmis pour validation par la commission finances.

Le site internet est étudié pour une modification.

Le projet logo est en cours de travail avec le CME.

Il est demandé à l'ensemble des élus de ne pas hésiter à envoyer des articles à la commission. Une question est posée sur la pertinence de distribuer 4 bulletins.

Une subvention versée par le CNL a été versée en 2021 permettant ainsi l'achat de livres à la bibliothèque.

Passage d'un drone sur la commune pour visualiser la commune

Commission Economie : Jean-Luc CATANZARO

Monsieur CATANZARO informe le conseil municipal les installations d'entreprise ou les projets d'installation sur la commune, notamment sur les zones d'activités.

Zone de la Tremblaine : Daniel MOQUET est installé,

Une société pour crémation, jardin du souvenir pour animaux souhaite s'installer.

Une société avec des box, deux ateliers, souhaite également s'installer.

Zone de La Mare : le dossier est en cours d'instruction.

Commission Urbanisme : Claude LORIOT – Anita BUROT et Olivier BERTOLINO

Monsieur Le Président du département de la Sarthe a accepté le déplacement du nom « La Milesse » au premier rond-point.

Le dossier Territoires et Nature a été déposé auprès de Le Mans Métropole. Une étude sur la gestion raisonnée des espaces verts est en cours. Une rencontre s'est déroulée avec les services techniques. Le secteur de La Terroirie sera le premier secteur concerné. Des contacts avec la commune d'Arnage sont pris pour les rencontrer afin d'avoir des renseignements sur leur façon de travailler.

Un arbre, une naissance, le dossier est en cours de réalisation.

Une commission nature sera convoquée le 23 février prochain à 18 heures.

Commission Informatique : François HAMEL

Le Centre François Rabelais est raccordé à la fibre. Il faudra remettre les goulottes et les fils correctement.

Voir l'installation d'une borne wifi à l'école maternelle.

Une demande de devis pour les maintenances TBI est en cours.

Voir la maintenance des ordinateurs portables de l'école primaire.

Commission Santé : Elise LE BRAS

Une communication aux étudiants a été élargie à toute la France.

Une réunion avec Monsieur LACOSTE de LMM a permis de connaître les différentes aides de LMM.

Il reste à appeler Monsieur COMIN du Département

Un rendez-vous avec un promoteur a permis de visualiser les différents plans de MSP.

Une réunion s'est déroulée à ROUILLON concernant les déserts médicaux.

Commission Travaux : Dany FRÈRE

En l'absence de Monsieur FRÈRE, Monsieur LORIOT donne la parole aux membres de la commission travaux.

Mme Nadège HUET : (projet de travaux en 2022)

- Portail Centre François Rabelais,
- Chemin de l'Antonnière : révision des luminaires, voir circuits électriques.
- Ecole maternelle : réfection des marches extérieures.
- Tonte du stade : projet d'acquérir un robot
- Bâtiments : projet : clés avec organigramme
- Jeux de l'étang : merlon de terre sera enlevé pour créer un chemin gravillonné
- Jeux proches du city park à remettre en état
- Point à faire sur le matériel à acheter.
- Point électrique pour illuminations de Noël
- Porte aux vestiaires de stade.

M Olivier PLOT :

- Cimetière :
 - Relever une vingtaine de tombes, après consultation et publicité aux familles (déjà réalisé)
 - Ajouter un colombarium et acheter des cavurnes.
 - Chapelle à rénover,
 - L'ossuaire vide

M Olivier BERTOLINO

- Cour d'école :
- Diagnostics amiante,
- Réseaux avec passage caméra.

M Philippe ROY

Etude énergétique

Avec EIRA : chantier - argent de Poche au mois d'avril les 18, 19, 20, 21 avril (de 14 à 18 ans), aide au service espaces verts

15 € par matinée, voir communication (panneau affichage lumineux).

Responsable service technique : arrivé le 19 avril.

SIVOM de l'Antonnière : Céline MONTIGNY-FRAPY

Questions soulevées par les maires :

- Structures et bénévoles
- Plus de coordinatrice au SIVOM et la secrétaire partira en cours d'année.
- Recrutement d'agents pour le secrétariat en temps partagé pour la SPL et le SIVOM et un agent technique pour 40 % SIVOM et 60 % Aigné et St Saturnin
- Des orientations sont à prévoir rapidement, ces orientations auront une incidence budgétaire pour les communes.

Le Mans Métropole

Réunion Plan Guide s'est déroulée avec le comité technique et l'atelier. L'Atelier Georges établi un diagnostic répertoriant la vision des habitants sur La Milesse en 2030.

Les budgets ont été préparés.

Le SCOT, et orientation générale, consommation en terre agricole soit rendue au monde agricole. Pas de construction en milieu agricole à partir des années 2050.

Prochaine réunion du Conseil Municipal

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le 16 mars 2022 à 20 heures.

Fin de la réunion : 23h30